

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 15 octobre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 06-02 du 15 octobre 2020

### **PRISE EN CONSIDÉRATION D'OPÉRATIONS PORTÉES DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE VÉLO, DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ET D'ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE.**

#### **La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°2019-IV-08 du 18 avril 2019 relative à l'approbation de la stratégie vélo départementale en faveur d'un territoire 100 % cyclable,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### **après en avoir délibéré,**

- PREND EN CONSIDÉRATION les opérations portées sur la liste annexée à la présente délibération :

- au titre de la stratégie vélo sur l'autorisation de programme n°2001P041E54 pour un montant de 10 250 000 euros,
- au titre du programme de sécurité routière sur l'autorisation de programme n°2001P029E54 pour un montant de 1 750 000 euros,
- au titre des programmes d'accompagnement des grands projets structurants du territoire sur l'autorisation de programme n°2013P066E14 pour un montant de 18 590 000 euros ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de solliciter auprès des différents partenaires les subventions les plus élevées possible,



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, toutes les pièces et actes nécessaires au titre des demandes de subvention.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*